



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 7 décembre 2015, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Martin Sauvé, Jean-Denis Patenaude et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Daniel Vinet, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20 :00

ADOPTION DES MINUTES / 2 NOVEMBRE 2015

8066-12-2015 Il est résolu unanimement d'adopter le procès verbal de l'assemblée régulière du 2 novembre 2015.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8067-12-2015 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé en ajoutant le point suivant à varia :

- Avis de motion Règlement # 384-2015 / taux de taxation 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pierre Blanchard :

Zone A-115 / Est-ce que la Municipalité entend faire une demande de modification au zonage. Oui un projet de règlement est en préparation.

Jean-François Millette :

Est-ce que la Municipalité entend modifier le zonage dans la zone A-115 pour autoriser l'usage « Transport et entreposage » ?

Doit faire une demande de modification au zonage et la Municipalité va vérifier rapidement si ces usages sont conformes au schéma d'aménagement de la MRC Roussillon.

Michel Grzelak : Demande l'autorisation pour filmer à la Fête de Noël. Vérification à faire avec Mme Anik Nesterenko de la procédure à suivre et des autorisations à obtenir si nécessaire.

Suzy Grenier : Mme Grenier s'informe de la réponse de la CPTAQ concernant une plainte d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sans droits acquis au 1234 St-Régis et s'informe si la Municipalité entend lui reconnaître un droit acquis. Monsieur Payant mentionne que la Municipalité étudiera le dossier et fera un suivi.

Louise Page : Mme Page demande que des représentants du Comité de la culture s'impliquent au tout début de processus pour l'aménagement de la piste cyclable. Le Conseil en prend bonne note.

Mme Page demande pourquoi les commerces ne reçoivent pas le journal municipal. Le journal municipal est livré au bureau de poste avec un nombre suffisant d'exemplaires pour tenir compte des commerces. Vérification à faire avec le bureau de poste.

Mme Page réitère sa demande afin que la Municipalité défraie les coûts d'inscriptions du Comité culturel à la Chambre de commerce de Châteauguay pour 2016. Monsieur Payant mentionne que des informations supplémentaires sont nécessaires auprès de la Chambre de commerce.

URBANISME / PIIA / KIM WALSH / 31 LANGEVIN

8068-12-2015 Considérant le projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 2 867 855, numéro civique 31 rue Langevin ;



Considérant que le premier projet présenté au Comité consultatif d'urbanisme le 22 octobre 2015 a fait l'état d'une recommandation négative au Conseil municipal et a été refusé par la résolution # 8051-11-2015 ;

Considérant qu'un deuxième projet a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 26 novembre 2015 et qu'il a également fait l'état d'une recommandation négative au Conseil municipal ;

Il est résolu unanimement de refuser le second projet de construction de la maison projetée au motif que l'expression architecturale de la façade donnant sur la rue Langevin ne soit pas suffisant pour s'intégrer harmonieusement à l'alignement des façades des autres résidences sur la rue Langevin ;

ET que les membres du Conseil demandent au Comité consultatif d'urbanisme de préciser les modifications à apporter lors d'une prochaine réunion du CCU.

URBANISME / PIA 68 DESGENS

8069-12-2015 Considérant le projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec garage sur le lot # 2 868 106 au 68 rue Desgens ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 26 novembre 2015 ;

Considérant le dossier URB-2015-22 préparé par l'urbaniste ;

Il est résolu unanimement d'entériner le projet de construction d'une nouvelle maison unifamiliale avec garage sur le lot # 2 868 106 au 68 rue Desgens tel que présenté au dossier URB-2015-22.

FQM / ADHÉSION 2016

8070-12-2015 Il est résolu unanimement de défrayer la contribution annuelle 2016 pour confirmer l'adhésion de la Municipalité de Saint-Isidore à la Fédération québécoise des municipalités.

Coût : 2 478.81 \$ + taxes

PG SOLUTIONS / CONTRAT DE SERVICES 2016

8071-12-2015 Il est résolu unanimement d'entériner le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de logiciels municipaux de PG Solutions pour l'année 2016.

Coût : 8 080 \$ + taxes

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2016

8072-12-2015 Considérant l'article 148 du Code municipal stipulant qu'une municipalité locale doit adopter, annuellement par résolution, un calendrier établissant les séances ordinaires du Conseil municipal ;

Il est résolu unanimement d'adopter le calendrier suivant pour les séances ordinaires du Conseil en 2016 :

4 janvier	4 juillet
1 ^{er} février	1 ^{er} août
7 mars	6 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

CPTAQ / PIERRE BLANCHARD / PRÉCISION

8073-12-2015 Considérant la résolution municipale # 8036-10-2015 en date du 5 octobre 2015 ;

Considérant la lettre de la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 6 novembre 2015 ;



Considérant l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

Il est résolu unanimement d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'il n'existe pas ailleurs sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore d'espaces appropriés disponibles qui pourraient satisfaire la demande au dossier # 410828.

TRANSPORT ADAPTÉ 2016

8074-12-2015 Considérant que le ministère des transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

Considérant les prévisions budgétaires 2016 soumises par l'organisme délégué, soit le « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut Richelieu inc. » à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

Considérant que les prévisions budgétaires 2016 ont été approuvées le 11 novembre 2015 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

Considérant que ces prévisions fixent à 1 408 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Isidore pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

Il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Isidore nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2016 ;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 1 408 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Saint-Isidore, et d'en autoriser le paiement.

UPA – GALA AGRISTARS 2016 / 06-04-2016 – 2 BILLETS

8075-12-2015 Considérant le gala des Agristars 2016 le 6 avril 2016 parrainé par l'Union des producteurs agricole du Québec ;

Il est résolu unanimement de défrayer le coût d'achat de deux billets pour le Gala de 2016 au coût de 136 \$ incluant les taxes.

CŒUR DE VILLAGE / À CHACUN SON FANION

8076-12-2015 Considérant que le Bistro culturel « Cœur de Village » a proposé le projet « À chacun son fanion » dans le cadre des journées de la Culture du 25 septembre 2015, approuvé dans le cadre du Pacte rural ;

Considérant que l'activité a été reporté au printemps 2016 étant donné que le 25 septembre 2015 était une journée pédagogique fixe ;

Considérant les dépenses déjà engagées pour la préparation de cette activité par le Bistro culturel ;

Il est résolu unanimement d'autoriser le remboursement des sommes déjà engagées, soit 370 \$, à même le budget du pacte rural.

ADOPTION RÈGLEMENT 381-2015 / RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

8077-12-2015 Considérant l'avis de motion présentée à l'assemblée du 2 novembre 2015 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement # 381-2015, règlement concernant les limites de vitesse

ET que copie dudit règlement soit transmise au Ministère des transports du Québec pour approbation.



MTQ / DIMINUTION VITESSE ST-RÉGIS ET MONTÉE STE-THÉRÈSE

8078-12-2015 Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore a adopté le règlement # 381-2015, règlement régissant les limites de vitesse sur le territoire de Saint-Isidore ;

Considérant que la limite de vitesse sur la route 207 de la Montée Ste-Thérèse jusqu'à la zone de 50 Km à l'entrée de la Municipalité de Saint-Isidore est de 80 Km ;

Il est résolu unanimement qu'une demande soit adressée au Ministère des transports du Québec afin d'abaisser la limite de vitesse sur la Route 207 entre la Montée Ste-Thérèse et la zone de 50 Km à l'entrée de la Municipalité à 70 km/h.

ADOPTION RÈGLEMENT 379-2015 / TARIFICATION PERMIS

8079-12-2015 Considérant l'avis de motion donnée à l'assemblée du 3 août 2015 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement # 379-2015, règlement amendant le règlement 349-2011 tel qu'amendé concernant la tarification des demande relatives à l'urbanisme.

SOUSSION RÉPARATION STATION DE POMPAGE – RUE GERVAIS

8080-12-2015 Considérant les offres de service pour le colmatage de la Station de pompage Gervais, à savoir :

AquaRehab Canada inc. : 1 892.50 \$ + taxes
Dassyloi : 4 950.00 \$ + taxes

Il est résolu unanimement de retenir l'offre d'AquaRehab Canada inc. pour un montant de 1 892.50 \$ + taxes.

TABLE CONCERTATION PETITE ENFANCE – SOUTIEN FINANCIER

La demande de soutien financier est refusée compte tenu que la Municipalité de Saint-Isidore fournit déjà un local 2 fois / semaine et une salle de rangement.

EMBAUCHE SURVEILLANTS DE PATINOIRE

8081-12-2015 Considérant que l'embauche de surveillants lors des heures d'ouverture de la patinoire en 2012-2013-2014 et 2015 a eu un impact positif sur le taux de fréquentation ainsi qu'un taux de satisfaction élevé auprès des usagers et des parents ;

Il est résolu unanimement d'autoriser l'embauche de surveillants pour les heures d'ouverture de la patinoire pour la saison 2016 selon les modalités suivantes :

Marie-Pier Gervais : 10.90 \$ / heure
Mégane Coydon Dubuc : 10.90 \$ / heure
Dominic Dumas : 10.90 \$ / heure
Sofyane Fréchette : 10.65 \$ / heure

Selon les disponibilités des candidats et selon un horaire pré établi par Mme Anik Nesterenko.

NETTOYAGE BRANCHE 5 / RIVIÈRE TURGEON

8082-12-2015 Considérant la demande d'intervention pour le nettoyage de la Branche 5 de la Rivière Turgeon présentée par « Maraichers Bec Sucre inc. », représenté par M. Denis Desgroseilliers ;

Considérant la recommandation de M. Steve Girard, officier désigné pour la gestion des cours d'eau, règlement 109 de la MRC Roussillon ;

Il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal de Saint-Isidore demandent à la MRC Roussillon de procéder au nettoyage de la Branche 5 de la Rivière Turgeon et avisent la MRC Roussillon de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la Municipalité de St-Isidore et, à cet effet, demandent à la MRC Roussillon de produire un projet de répartition avec une



marge de plus ou moins 10% d'erreur à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la Municipalité de St-Isidore de maintenir ce mode de répartition.

CPTAQ / FERME MRTG INC.

8083-12-2015 Considérant la demande de la compagnie Ferme M.R.T.G. inc., représentée par Mme Mireille Raymond, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal donnent suite à la demande de Ferme M.R.T.G. inc. et avisent la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale.

AUTORISATION SIGNATURE / PROTOCOLE D'ENTENTE FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT

8084-12-2015 Considérant le projet de mise à niveau des équipements de loisir dans deux parcs de la Municipalité de Saint-Isidore dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement ;

Considérant qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente avec le MAMOT concernant les modalités du programme d'aide financière ;

Il est résolu unanimement d'autoriser M. Daniel Vinet, directeur général, à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Isidore.

MRC / VENTE POUR TAXES

8085-12-2015 Il est résolu unanimement d'approuver l'état préparé par le Directeur général et soumis au Conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la Corporation municipale de Saint-Isidore conformément à l'article 1022 du Code municipal.

8086-12-2015 Considérant que la MRC Roussillon a adopté, lors de sa séance régulière du conseil de sa séance régulière du 27 octobre 2004, le règlement # 88 visant à changer la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales ;

Considérant que la date fixée pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales est le 2^{ième} jeudi du mois d'avril ;

Il est résolu unanimement d'ordonner au Secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1022 du Code municipal, de transmettre au bureau de la M.R.C. Roussillon avant le 15 janvier 2016 la liste des immeubles qui devront être vendus pour non-paiement des taxes municipales.

RADIATION DE TAXES

8087-12-2015 Il est résolu unanimement d'autoriser la radiation des taxes municipales suivantes :

Matricule	Nom	Taxes	Intérêts
9217-59-1242	128657 Canada Ltée	2 459.45 \$	629.71 \$
9018-81-7110	Tisco inc.	34.94 \$	9.82 \$

ENTRETIEN PATINOIRE / EMBAUCHE

8088-12-2015 Il est résolu unanimement de renouveler l'engagement de la cie 9120-4883 Québec inc., représentée par M. Tommy Boyer, pour l'entretien de la patinoire extérieure pour l'année 2015-2016.

Coût : 9 500 \$ + taxes



OFFRE DE SERVICES / PEINTURE POSTE DE POMPIER

8089-12-2015 Considérant l'offre de services pour exécuter des travaux de peinture au poste de pompier présentée par SLM Peinture inc., à savoir :

Peinture 4 murs du garage à la caserne : 2 500 \$
Peinture du plancher du garage à l'huile
ou à l'uréthane : 1 900 \$

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de services de SLM Peinture inc. pour un montant de 4 400 \$ + taxes pour la peinture des murs et du plancher. Les travaux seront effectués en janvier 2016 ;

ET de porter la dépense au règlement d'emprunt # 365-2014.

ENTENTE DESSERTE POLICIÈRE

8090-12-2015 Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore a conclu une entente de principe avec la Ville de Châteauguay concernant le renouvellement de la desserte policière ;

Considérant qu'un protocole d'entente doit être signé afin d'officialiser les termes de cette entente ;

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Isidore s'engage à signer le protocole d'entente sous condition qu'il reflète les termes de l'accord de principe basé sur un coût unitaire par habitant pour toutes les municipalités signataires mais en tenant compte de la taille de la population et du caractère rural de la Municipalité de Saint-Isidore.

DÉVELOPPEMENT CLERMONT / GROUPE BCD

Dépôt d'une proposition de BCD inc. concernant la compensation pour fins de parc. La proposition est refusée telle que présentée et aucun changement quant au paiement de la compensation financière pour fins de parc de la phase 1 du projet (rue Pesant).

VILLE DE LÉRY / SOUTIEN FINANCIER / CORRIDOR VERT

Dépôt d'une lettre en date du 24 novembre 2015 du maire de Léry concernant une demande de soutien financier pour le paiement des frais juridiques suite à la poursuite judiciaire de citoyens de Léry concernant le Corridor vert Châteauguay-Léry.

RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNES HANDICAPÉES – COOP SANTÉ

Les membres du Conseil municipal accusent réception de la demande de M. Luc Coallier pour la construction d'une rampe d'accès pour personnes handicapées à la COOP Santé.

MAXIME CHAMPAGNE / EXAMEN DE REPRISE

8091-12-2015 Il est résolu unanimement d'accepter de défrayer les coûts de l'examen de reprise du cours MDO dispensé par l'Académie des pompiers.

Coût : 360 \$

RINGUETTE ROUSSILLON / COMMNADITE TOURNOI 8 AU 14 FEV. 2016

La demande d'appui financier est refusée.

REGISTRE PUBLIC / DÉCLARATION DES CONSEILLERS

Dépôt aux membres du Conseil du registre contenant les déclaration visées à l'article 5.3.5 du règlement # 362-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30-11-2015

8092-12-2015 Il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal accusent réception du rapport budgétaire au 30-11-2015.



VARIA / AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 384-2015 / TAUX DE TAXATION 2016

- 8093-12-2015 Monsieur Dany Boyer donne avis de motion qu'un règlement fixant le taux de taxation pour l'année 2016 de la taxe foncière générale et des taxes spéciales d'enlèvement des ordures ménagères, d'administration du réseau d'aqueduc et d'égouts, de la taxe d'eau, des taxes de répartitions locales, des tarifs pour les services municipaux, de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels ainsi que le taux d'intérêt sur les arrérages sera déposé à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

COMPTES A PAYER

- 8094-12-2015 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de novembre 2015 annexés (compte à payer - procès verbal) au montant de 155 144.10 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

- 8095-12-2015 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de novembre 2015 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 7844-01-2015 pour un montant de 99 645.67 \$.

Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Daniel Vinet, directeur général